

ANNONCE TRANSMISE
Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Adaptée
date d'émission : 15/07/2015 - 15:38

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Musée du quai Branly

Correspondant : Mlle Bénédicte ROUSSEL, Service juridique, 222, rue de l'Université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38, courriel : marches-publics@quaibrantly.fr, adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

Objet du marché : **Marché relatif à des prestations de production de programmes multimédias pour l'exposition Persona, étrangement humain pour le musée du quai Branly**

Catégorie de services

Lieu de livraison : Galerie Ouest du musée du quai Branly, 75007 Paris

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
 - Marché relatif à des prestations de production de programmes multimédias pour l'exposition Persona, étrangement humain pour le musée du quai Branly
 - Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le marché comporte une part forfaitaire et une part à commandes.
- La part à commandes ne comprend pas de montant minimum mais comprend un montant maximum de 30 000 euro(s) H.T. sur la durée globale du marché.

Prestations divisées en lots : non

Cautionnement et garanties exigés : Aucune garantie ou option n'est exigée

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le marché est financé sur le budget de l'établissement public du musée du quai Branly.

Le paiement des factures/acomptes et du solde sera effectué par virement administratif sur un compte bancaire ou postal. Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'établissement public du musée du quai Branly.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : En cas de groupement, la forme juridique du groupement choisie pourra être le groupement d'entreprises solidaire ou conjoint. Le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans le marché et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique. Conformément à l'article 51-VI du Code des marchés publics, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les

fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Le prix (la méthode de notation figure à l'article 5 du règlement de la consultation n° 2181 du 18 juin 2015) (40 %)
- La valeur technique de l'offre (les sous-critères figurent à l'article 5 du règlement de la consultation n° 2181 du 18 juin 2015) (60 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 26 août 2015 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
2015-MQB-02181-MA-00-00

Renseignements complémentaires : Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire et jusqu'à la réception de l'exposition.

Les délais d'exécution de chaque programme sont indiqués dans le calendrier détaillé d'exécution des prestations, constituant l'annexe 3 à l'acte d'engagement, complétés par le calendrier définitif d'exécution propre à chaque programme, selon les conditions prévues à l'article 3 du CCP n° 2181 du 18 juin 2015.

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par courriel en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : marches-publics@quaibrany.fr

L'établissement public du musée du quai Branly se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché comprend deux options qui sont alternatives. Le candidat a l'obligation de chiffrer ces options dans l'acte d'engagement et dans la Décomposition du Prix Forfaitaire (DPF) sous peine de voir son offre rejetée.

- L'option n° 1 porte sur le programme « L'homme invisible » avec extraits existants,

- L'option n° 2 porte sur le programme « L'homme invisible » sans extraits existants.

Les conditions de remise des plis sont précisées à l'article 4 du règlement de la consultation n° 2181 du 18 juin 2015.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 juillet 2015

► [Télécharger l'avis seul au format PDF](#)

[Télécharger la preuve d'émission](#)

NB : pour accéder à notre outil qui vous permet de lire la preuve d'horodatage, délivrée en format .pep, cliquer sur l'icône GRIS "OUTILS" situé en haut à droite du module, puis télécharger le fichier.

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **2847330**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE...

Votre annonce sera publiée comme suit :

MARCHÉS ONLINE

Publication intégrale

Département : 75 - Paris

Classification CPF : 92

DONNÉES DE FACTURATION MARCHÉS ONLINE

Pack Marchés Online

[Télécharger au format PDF](#)

[Imprimer](#)

[Fermer cette fenêtre](#)